

# SOCIETE DES OSTEOPATHES de L' OUEST

## Bulletin d'inscription à la formation

### « Approche fluide clinique : biocinétique et biodynamique du nouveau-né, du nourrisson et de l'enfant »

**Avec Thierry LEBOURSIER**  
**Du 4 au 6 novembre 2021**

à adresser avant le 14/03/2020 à :

Cécile MANACH  
4 rue de la mairie  
35320 LA BOSSE DE BRETAGNE

-----

Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
Code Postal et Ville :

Téléphone :

E-mail :

M'inscris à formation « « organisée au Château d'Apigné au Rheu (35).  
Ci-joint le règlement par chèque, rempli du montant correspondant à mon  
statut. Le **tarif est de 650 euros pour les membres actifs de la SOO et de  
750 euros pour les membres usagers**. Il couvre l'ensemble des frais  
pédagogiques, les pauses et repas du midi étant offerts par la SOO.

Conformément au règlement intérieur, le paiement est à effectuer en 2  
chèques séparés :

- un de 25% du coût de la formation qui sera directement encaissé et  
conservé en cas de désistement moins de 15 jours avant le début de la  
formation
- un de 75% restant du coût total de la formation, qui ne sera encaissé  
qu'au moment de la formation et en cas de participation à cette dernière.



Château d'Apigné

o Je suis membre actif à jour de ma cotisation SOO 2020, je joins le  
règlement en 2 chèques séparés de 162,50 € et 487,50 €

o Je suis membre usager à jour de ma cotisation 2020, je joins le  
règlement en 2 chèques séparés de 187,50 € et 562,50 €.

o Je n'ai pas encore réglé ma cotisation 2020 et je joins un chèque  
séparé de 50 € pour l'adhésion comme membre actif ou 10 € comme membre  
usager ainsi que pour les primo-inscriptions les photocopies des  
documents suivants :

- Mon Diplôme d'Ostéopathe (pour tous)
- Attestation d'inscription au répertoire Adeli (pour tous)
- Attestation d'inscription à la CIPAV (uniquement pour les membres  
actifs).

Le règlement de la cotisation sera effectué sur un chèque différent de  
celui pour les frais de formation.